



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**DATE DU CONSEIL : Mardi 7 février 2017 à 20h30**

**Présents :** Mmes Marie – France CURTAUD, Virginie DALLA COSTA, Nathalie MAILLARD, Carole RAVAL

Mrs Alexandre FAUGE, Jean Paul PERRIAT, Christian FAUGES

**Absent :** Mr Francis DEVILLIERS et Mme Nathalie GIOVANNACCI

### **ORDRE DU JOUR :**

- **Travaux Alimentation Eau Potable « Chef Lieu » Servitudes canalisation publique d'eau Courier TGI Grenoble**

Et courrier de Monsieur Micaud adressé à la DDT et en copie en mairie-Dossier Monsieur Jean Yves Micaud / Préfecture de la Savoie.

- **Travaux voirie La Balme**

Les terrains seront viabilisés par les propriétaires. La commune assurera les travaux de voirie lorsque toutes les constructions seront terminées.

- **Demande de travaux Abri voiture déposée par Mr MANNIE « Aux Bellemins ».**

Demande acceptée

- **CCLA – Projet de délibération relatif à l'approbation d'un accord local portant redéfinition du nombre et de la répartition des sièges de conseillers communautaires de la CCLA. Les communes sont invitées à délibérer sur ce projet d'accord avant le 06 mars prochain.**

La disparition de Bernard Veuillet, oblige notre commune à organiser une élection partielle pour redésigner un conseiller municipal.

Conformément à la loi du 09 mars 2015 et son article 4, en cas de renouvellement intégral ou partiel du conseil municipal d'une commune membre d'une communauté de commune dont la répartition des sièges de l'organe délibérant a été établie par accord intervenue avant le 20 juin 2014, il est procédé à une nouvelle détermination du nombre et de la répartition des sièges de conseiller communautaire en application de l'article L.5211-6-1, dans un délai de deux mois à compter de l'évènement rendant nécessaire le renouvellement du conseil municipal.

La composition de la CCLA ayant été établie sur la base d'un accord local adopté par les communes en octobre 2013, il est donc obligatoire de redéfinir le nombre de conseillers et la répartition par commune suivant les nouvelles règles établie (décision du conseil constitutionnel du 20 juin 2014)

Les communes de la CCLA ont donc deux mois (jusqu' au 6 mars) pour adopter un nouveau projet local. En l'absence d'accord, la répartition de droit commun s'appliquera.

Suite à la réunion du 12 janvier, les membres du bureau se sont positionnés en faveur de la simulation où toutes les communes gardent le même nombre de conseillers sauf la commune de Novalaise qui verra son nombre de représentants augmenter de 3 et la commune de Marcieux passera à un conseiller (au lieu de 2 mais elle pourra désigner un suppléant).

Notre commune restera à 2 membres.

- **Plan Local Urbanisme (PLU)**

La Commission PLU s'est réunie vendredi dernier : Constitution de la délibération fixant les objectifs de notre commune. Ainsi que les moyens de concertation. Lecture et avis du conseil.

**Approbation du document** qui sera remis à l'Azadac pour relecture

- **Réservoirs de la Côte et du Muet – Projet de traitement de l'eau**

Entreprise ELECTREAU nous a remis 2 devis :

- Mettre un distributeur de javel avec alimentation par panneau solaire : 19.291€ TTC.
- Installation par ionisation. Coût plus élevé. 42.000€ Ht car nécessité d'avoir les 2 installations (javel/ionisation)

Souhait de rencontrer la société ELECTREAU. Proposition de voir une autre société.

- **Commission travaux : suivi du dossier Adap't**

Les contacts avec les différentes sociétés spécialisées HANDIBAT se poursuivent voir les sociétés ELIOS, PIC BOIS pour les marquages aux sols, la signalétique.

- **Elections partielles – dates fixées par les services de la Préfecture**

Elections d'un conseiller-date fixées : 19 mars et 26 mars. Dépôt de candidature en préfecture entre le 27 février et 2 mars.

- **Association : Pari Solidarité**

La commission CCAS Souhaite rencontrer l'association qui facture des paniers repas à la commune dès lors que l'assistante sociale oriente les personnes dans le besoin vers cette association.

- **Résumé réunion conseil communautaire CCLA**

Base de loisirs du Sougey : rencontre avec la société UTOPIA (professionnel du camping) intéressé pour la reprise du camping.

Demande renouvellement de la ZAD (zone d'aménagement différée) est un secteur créé par l'État sur proposition des collectivités locales à l'intérieur duquel s'applique un droit de préemption permettant à une collectivité d'acquérir prioritairement les biens immobiliers en cours d'aliénation.

Travaux nouvelle station d'épuration

- **Divers**

Bulletin Municipal

Dossier Mr Bouveron

Entrée lotissement à la Tournalière : présence d'une épave.

Route du Ravet : besoin de refaire les fossés pour l'évacuation des eaux fluviales

Entreprise GAVEND, devis pour déplacement de canalisation pour l'alimentation en eau au lieu-dit Le Bouchet.

Reconduction du cinéma plein air : favorable

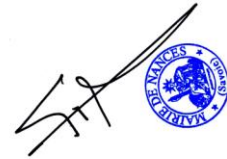
Fête de la musique, Nancestival, chasse aux œufs

Courrier reçu des habitants du lieudit La Serraz /Barbolion concernant la dangerosité de cette route : ce dossier sera mis à l'ordre du jour pour le prochain CM

La ronde des éléphants : course humanitaire. Accord donné.

Fin de réunion 22H00

Approbation du Compte Rendu du conseil municipal par tous les conseillers.

A handwritten signature in black ink is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text "MUNICIPALITE DE NANCES" around the perimeter and a central emblem featuring a lion.